

ANNEXE 5

MOUVEMENT 2022

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Drôme
DIPER 1^{er} degré
Cité Brunet - BP 1011
26015 VALENCE CEDEX
Ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

DEMANDE DE BONIFICATION SUITE RÉINTÉGRATION DE CONGÉ PARENTAL

A retourner par courriel à l'adresse ci-dessus avant le 17 mars 2022

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

Courriel..... Portable.....

Pour bénéficier des bonifications de réintégration après congé parental, merci de répondre aux questions suivantes :

Quel était, au moment de votre départ en congé parental :

1/ Votre établissement d'affectation ?

.....

2/ Votre modalité d'affectation ?

à titre définitif *

à titre provisoire

3/ Quelle est la date de fin de votre congé parental ?

.....

J'ai perdu mon poste et je demande une bonification suite à réintégration de congé parental dans le cadre du mouvement intra-départemental 2022.

Fait à.....le.....2022

Signature

Important :

- ***Ne concerne que les enseignants ayant perdu leur poste détenu à titre définitif au moment du départ en congé parental.**
- Il est préconisé de contacter la **cellule d'aide et de conseil** pour vous accompagner tout au long de votre demande de mutation par mail ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr ou par téléphone **04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 7 mars au 10 juin 2022.**
- Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type prénom.nom@ac-grenoble.fr. C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.